

Laterrière, le 26 mars 2002

Monsieur André Boisclair
Cabinet du ministre d'État aux Affaires municipales
A la Métropole, à l'Environnement et à l'Eau
Et leader du gouvernement
Ministère de l'Environnement
Edifice Marie-Guyart, 30^e étage
675, Boul. René-Lévesque Est
Québec (Québec)
G1R 5V7

Objet : Liaison routier entre Chicoutimi-Laterrière-La Baie.

Monsieur le Ministre,

Suite aux tracés proposés par le Ministère des Transports, nous la Ferme Laterroise désirons faire valoir notre opposition au tracé situé entre la route 170 actuelle et le chemin de fer Roberval-Saguenay.

Si ce tracé est accepté, le tiers des terres de la Ferme Laterroise va être doublement enclavé soit entre le chemin de fer et le tracé de l'autoroute proposée, et entre l'autoroute proposée et la route 170 actuelle.

Si l'autoroute se réalise selon le tracé retenu par le Ministère des Transport les pressions faites par les spéculateurs pour l'achat de ces terrains vont être telles que la Ferme ne pourra prendre de l'expansion. Où s'en va notre agriculture.

Depuis quatre générations nos ancêtres ont vécu de l'agriculture. Nous voulons encore en vivre et contribuer au développement de notre milieu.

Nous sommes donc favorables au tracé proposé sur l'élargissement de la route 170. et nous espérons que vous allez prendre en considération les motifs qui nous poussent à intervenir.

Bien à vous,



Luc Collard Propriétaire de
Ferme Laterroise
9077-6022 Québec Inc.

Laterrière, Qc

SYNDICAT DE L'UPA LA BAIE DES HA! HA!
862, de la Grandc-Baie Nord
La Baie (Québec) G7B 3K9

La Baie, le 28 mars 2002

Monsieur André Boisclair, ministre
Ministère de l'Environnement
Édifice Marie-Guyart
675, boul. René-Lévesque Est, 30^e étage
Québec (Québec) G1R 5V7

Monsieur le Ministre,

Les producteurs et productrices agricoles du Syndicat de l'UPA La Baie des Ha! Ha! tiennent, par la présente, à vous demander la tenue d'audience publique dans le cadre du projet d'implantation du tronçon Chicoutimi-La Baie de l'autoroute Alma-La Baie.

Les producteurs et productrices agricoles de ce secteur sont inquiets des retombées d'un tel projet sur leurs entreprises agricoles, particulièrement sur le volet environnemental. En effet, les récents efforts déployés par les entreprises des secteurs touchés dans l'agroenvironnement risquent d'être compromis par le redéploiement des infrastructures routières présentement envisagées sur le territoire. De plus, les distances séparatrices des différentes utilisations du territoire seront probablement modifiées avec l'impact et l'effet d'entraînement d'un nouveau tracé de route.

Les agriculteurs et agricultrices que nous représentons désirent donc être entendus en audience publique afin de présenter le point de vue du milieu agricole aux instances gouvernementales.

Nous demeurons à votre disposition pour toute information supplémentaire et d'ici là, recevez, Monsieur le Ministre, l'assurance de notre haute considération.



Maurice Simard, vice-président

SYNDICAT DE L'UPA SAGUENAY
3609, rang Saint-Pierre
Chicoutimi (Québec) G7H 5B3

Chicoutimi, le 28 mars 2002

Monsieur André Boisclair, ministre
Ministère de l'Environnement
Édifice Marie-Guyart
675, boul. René-Lévesque Est, 30^e étage
Québec (Québec) G1R 5V7

Monsieur le Ministre,

Les producteurs et productrices agricoles du Syndicat de l'UPA Saguenay tiennent, par la présente, à vous demander la tenue d'audience publique dans le cadre du projet d'implantation du tronçon Chicoutimi-La Baie de l'autoroute Alma-La Baie.

Les producteurs et productrices agricoles de ce secteur sont inquiets des retombées d'un tel projet sur leurs entreprises agricoles, particulièrement sur le volet environnemental. En effet, les récents efforts déployés par les entreprises des secteurs touchés dans l'agroenvironnement risquent d'être compromis par le redéploiement des infrastructures routières présentement envisagées sur le territoire. De plus, les distances séparatrices des différentes utilisations du territoire seront probablement modifiées avec l'impact et l'effet d'entraînement d'un nouveau tracé de route.

Les agriculteurs et agricultrices que nous représentons désirent donc être entendus en audience publique afin de présenter le point de vue du milieu agricole aux instances gouvernementales.

Nous demeurons à votre disposition pour toute information supplémentaire et d'ici là, recevez, Monsieur le Ministre, l'assurance de notre haute considération.


Yvon Simard, président

Le 27 mars 2002

BAPE
Édifice Lomer-Gouin
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10
Québec (Québec) G1R 6A6

**Objet : Demande d'audiences publiques
Projet d'autoroute Alma-La Baie**

Madame,
Monsieur,

Étant résidents du , chemin Grande-Anse à La Baie, nous sommes directement touchés par le projet A4 d'autoroute Alma-La Baie du Ministère du transport. En effet, nous perdrons le boisé qui est situé à l'arrière de notre maison (lot 398) au profit d'une bretelle d'accès et d'une butte de terre anti-bruit. Nous avons déjà une butte anti-bruit face à notre maison (sur les terrains de la Défense nationale). 2 c'est trop!!!

Ce qui nous avait charmé lors de l'achat de notre maison au mois de juin 2001 c'était la quiétude de ne pas avoir de voisins situés à l'arrière de notre propriété. Laissez nous vous dire que le projet du Ministère du transport ne nous enchante guère... Nous pensons que même avec cette butte anti-bruit, au deuxième étage de notre résidence, nous entendrons le trafic et qu'en coupant les arbres ce sera beaucoup plus venteux l'hiver. Ce qui fera évidemment augmenter nos coûts de chauffage.

Nous sommes opposés à la construction d'une bretelle d'accès à cet endroit. Ceci dans le but d'éviter l'expropriation de 5 maisons et de préserver notre qualité de vie grâce au maintien du boisé existant. De plus, nous suggérons de garder le chemin Grande-Anse comme lien entre le boulevard Saint-Jean Baptiste (Chicoutimi) et la route 170 actuelle quitte à construire un viaduc enjambant la future autoroute.

Cette option garderait une certaine circulation locale qui aiderait la survie des commerces déjà établis le long de la route 170 entre Chicoutimi et La Baie.

Mais, advenant que nos solutions ne soient pas retenues et que le Ministère aille de l'avant avec la bretelle d'accès de son projet A4 actuel, nous demandons à ce que notre demeure soit rachetée ou tout simplement expropriée par le Ministère du transport.

Car, étant membre des Forces Canadiennes et ayant un contrat se terminant en juin 2006, comment pourrions-nous alors revendre une maison enclavée entre deux buttes de terre et qui possède une bretelle d'autoroute comme paysage d'arrière cour???

En résumé, voici **les inconvénients** que nous voyons par la construction de la bretelle d'accès à la hauteur du chemin Grande-Anse :

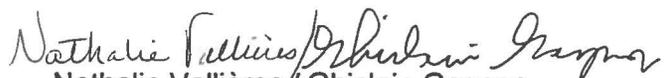
1. Expropriation de 5 maisons;
2. Perte de la qualité de vie pour les résidents du 1833, 1843, 1853, 1863 et 1873 Grande-Anse;
3. Dévaluation des propriétés;
4. Augmentation des frais de chauffage dû à la perte du boisé;
5. Frais de construction pour la bretelle d'accès;
6. Frais d'expropriations;
7. Hausse du niveau de bruit dû à la circulation automobile;
8. Perte de clientèle pour les commerçants de la route 170.

Les avantages reliés à la non-construction de la bretelle d'accès à la hauteur du chemin Grande-Anse :

1. Exemption d'expropriations;
2. Maintient de la qualité de vie pour les résidents du chemin Grande-Anse;
3. Maintient de la valeur des propriétés ou du moins une faible baisse de l'évaluation de celles-ci ;
4. Maintient des frais de chauffage existants;
5. Annulation des frais de construction pour la bretelle d'accès;
6. Annulation des frais d'expropriations;
7. Maintient d'une clientèle pour les commerçants de la route 170.

Pour toutes les raisons ci-dessus mentionnées, nous demandons qu'une audience publique soit tenue afin que nous puissions exprimer nos inquiétudes face à ce projet.

Nous attendons une réponse rapide à cette lettre. Nous apprécions l'attention que vous porterez à notre demande et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos meilleures salutations.


Nathalie Vallières / Ghislain Gagnon

P.S. : Cette lettre est la version papier du message envoyé à l'adresse électronique : communication@bape.gouv.qc.ca le 27 mars 2002.

Projet de lettre

Saguenay

6211-06-0c

Québec, le 25 mars 2002

Monsieur André Boisclair, ministre d'état
aux Affaires municipales, à la Métropole,
à l'Environnement et à l'Eau et leader du gouvernement
675, boul. René-Lévesque Est, 30^e étage
Québec, G1R 5V7

Sujet : Rte 170, tronçon Chicoutimi- Laterrière-LaBaie
Demande d'audiences publiques

Monsieur le Ministre,

Le comité des commerçants de la route 170 soumet au ministre à l'Environnement que des audiences publiques sur l'environnement sont requises pour faire la lumière sur un ensemble d'éléments importants susceptibles de modifier le choix de la solution retenue par le ministère des Transports du Québec dans le cas de la liaison routière Chicoutimi - Laterrière - La Baie.

Le comité des commerçants de la route 170 représente un groupement de 20 entreprises se partageant 130 emplois. L'avenir de ces entreprises, et par conséquent des emplois qu'elles créent, est directement et fortement lié aux décisions qui seront prises quant à l'aménagement de la route 170.

Le comité souhaite attirer particulièrement l'attention du Ministre sur deux éléments du rapport dont le traitement soulève un questionnement de fond : il s'agit des prévisions de circulation et de l'organisation du territoire.

Quoique subordonnée à la problématique de l'organisation du territoire, la question des prévisions de circulation présente suffisamment de points obscurs pour nécessiter un examen plus approfondi et plus rigoureux. Nous soumettons qu'un tel examen peut, à lui seul, changer significativement toute la problématique du choix de la solution retenue par le ministère des transports.

Plus fondamentale pour le comité et pour la population du milieu urbain directement touché, est la question de l'organisation du territoire du point de vue du développement et de l'aménagement du territoire urbain. Cet aspect, sur lequel se fonde en dernière analyse la décision du projet de liaison routière, soulève, dans le cas présent, des questions de développement et d'aménagement intra-urbain. Cet aspect du projet, quoique éminemment critique, n'a pas reçu le traitement même minimal requis de la part du ministère des Transports qui ne traite, dans les documents soumis, que de l'aspect interrégional

Nous joignons à cette lettre une annexe expliquant les deux motifs de la demande d'audiences publiques.

p.j

Monseigneur  président
du comité des commerçants de la route 170

Détails des motifs de la demande d'audiences publiques sur l'environnement

1^{er} argument : Certaines données utilisées dans la démonstration du choix de la solution soulèvent des interrogations critiques

Dans le cadre de l'évaluation des variantes de tracé, le taux d'accroissement de 2,5% utilisé pour les prévisions de circulation sur 20 ans amène une augmentation de 64% des débits journaliers moyens annuels. Les débits journaliers moyens annuels passent ainsi pour le segment # 1 de 13 200 en 1999 à 21 600 en 2019 ou de 16 300 à 26 700 selon la solution étudiée.

Le ministère des Transports indique pourtant dans son document Plan de transport du Saguenay - Lac - Saint-Jean qu'il prévoit sur un horizon de 20 ans une augmentation de 15% du trafic routier (chapitre 6, page 55). Cette différence est importante et elle peut affecter l'évaluation de la solution retenue par le ministère des Transports. À ce seul titre une audience publique est requise.

2^e argument : L'enjeu intra-urbain est absent de l'analyse

Il y a une problématique importante de planification urbaine et de circulation intra-urbaine dans ce dossier que le projet autoroutier non seulement ne règlera pas, mais dont il ne traite pas. En effet, cette problématique de planification urbaine n'est pas prise en compte dans le choix de la solution. Il est important de souligner que si le projet autoroutier se réalise, le segment 1 de la route 170 demeurera à un niveau de service C (annexe 2, Évaluation des variantes de tracé) Cela pourrait démontrer que la circulation intra-urbaine représente une proportion élevée de la circulation totale. La solution de l'élargissement de la route 170 à 4 voies entraîne une amélioration des niveaux de service (A ou B) du segment 1

En fait, le projet de liaison routière Chicoutimi - Laterrière - La Baie soulève un impact environnemental majeur sur le milieu urbain traversé qui, n'ayant pas été identifié, n'a pu évidemment être pris en compte.

Caractéristiques des entreprises négativement et très négativement touchées par l'option autoroute

Nombre d'entreprises
avec pertes d'emplois et fermeture probable : 20 sur un total de 49 (40%)

Nombre moyen d'emplois à temps plein par entreprise : 9

Chiffre d'affaire moyen : 600 000\$

Nombre total d'emplois menacés : 180

Total du chiffre d'affaire menacé : 12 millions de dollars